



Saison 2024/25  
PV n°1

# Réunion de la COC du 29 août 2024

-----  
**Présents :** Fabrice Chamare, Didier Désarménien, Flore Douhet, Sarah Dujarier, Mélanie Quinton

**Excusés :** Hugo Toffoli

## I) Présentation des Membres

### Commission d'Organisation des Compétitions (C.O.C.)

<b>Président :</b>	CHAMARE Fabrice	ST BERTHEVIN HB
<b>Membres :</b>	DESARMENIEN Didier	L'HUISSERIE HB
	DOUHET Flore	MAYENNE HB
	DUJARIER Sarah	SC LASSAY
	QUINTON Mélanie	CHAILLAND HANDBALL 1984
	TOFFOLI Hugo	UNION SUD MAYENNE HB

### **REMARQUE :**

La COC est en charge de l'organisation et de la gestion de l'ensemble des compétitions du Comité. La participation des clubs à son fonctionnement est essentielle. Sa composition est aujourd'hui tout juste suffisante et la COC fait donc appel aux clubs pour **rechercher idéalement 2 membres supplémentaires**. Merci de contacter Virginie qui nous transmettra.



## II) Organigramme

- ☛ Mise en place des compétitions : Fabrice Chamare
- ☛ Représentants la COC en Ligue : Fabrice Chamare, *A définir*
- ☛ Contrôle des feuilles de match sénior masc. : Sarah Dujarier
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes masc. U19M : Didier Désarménien
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes masc. U16M : Sarah Dujarier
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes masc. U14M : Mélanie Quinton
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes masc. U12M : Hugo Toffoli
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes fém. U17F : Flore Douhet
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes fém. U15F : Didier Désarménien
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes fém. U13F : Flore Douhet
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes U11F : Mélanie Quinton
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes U10M : Fabrice Chamare
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes Mini-hand : Fabrice Chamare
- ☛ Contrôle des feuilles de match Loisirs : Hugo Toffoli
- ☛ Contrôle péréquation : Fabrice Chamare
- ☛ Suivi des forfaits, pénalités et amendes : Mélanie Quinton, Fabrice Chamare
- ☛ Responsable coupe masculin : Fabrice Chamare
- ☛ Responsable coupe féminin : Didier Désarménien
- ☛ Rédaction des comptes-rendus : Mélanie Quinton, Fabrice Chamare
- ☛ Relation ETD/ CDA/ Animation/ Trésorerie et BD : Fabrice Chamare

## III) Planning des réunions COC Saison 2024-2025

- Réunion 1 : Jeudi 29 août 2024 – 19h30
- Réunion 2 : Lundi 16 septembre 2024 – 19h30
- Réunion 3 : Jeudi 17 octobre 2024 – 19h30
- Réunion 4 : Jeudi 21 novembre 2024 – 19h30
- Réunion 5 : Mercredi 18 décembre 2024 – 19h30
- Réunion 6 : Jeudi 06 février 2025 – 19h30
- Réunion 7 : Jeudi 06 mars 2025 – 19h30
- Réunion 8 : Jeudi 02 avril 2025 – 19h30
- Réunion 9 : Mercredi 30 avril 2025
- Réunion 10 : Mercredi 28 mai 2025

➔ Horaire : 19h30 – 21h30

➔ Lieu : Visio ou Comité

➔ Des aménagements pourront être apportés suivant les besoins du calendrier des championnats.

## IV) Calendriers 2024-2025

Validation du calendrier général des compétitions 2024-2025 (version V1) :

- Championnat Séniors Masculins (2 phases)
- Dates de début des championnats Jeunes
- Dates des finales de Coupe et Challenge de la Mayenne

Suite directive fédérale et demande ETD pour détection des joueurs et joueuses 2012 : **la 2<sup>ème</sup> journée des championnats U13F et U14M fera l'objet d'un rassemblement de l'ensemble des matchs sur un lieu unique.** Il n'y aura donc pas de report possible et toute absence sera considérée comme un forfait :

- Championnat U13F : Samedi 05 octobre à L'Huisserie (lieu à confirmer)
- Championnat U14M : Dimanche 06 octobre à St Berthevin (lieu à confirmer)

Les modalités précises (notamment les horaires de match) seront définies et diffusées par la COC lors de l'établissement des championnats.

## V) Etat des lieux des engagements

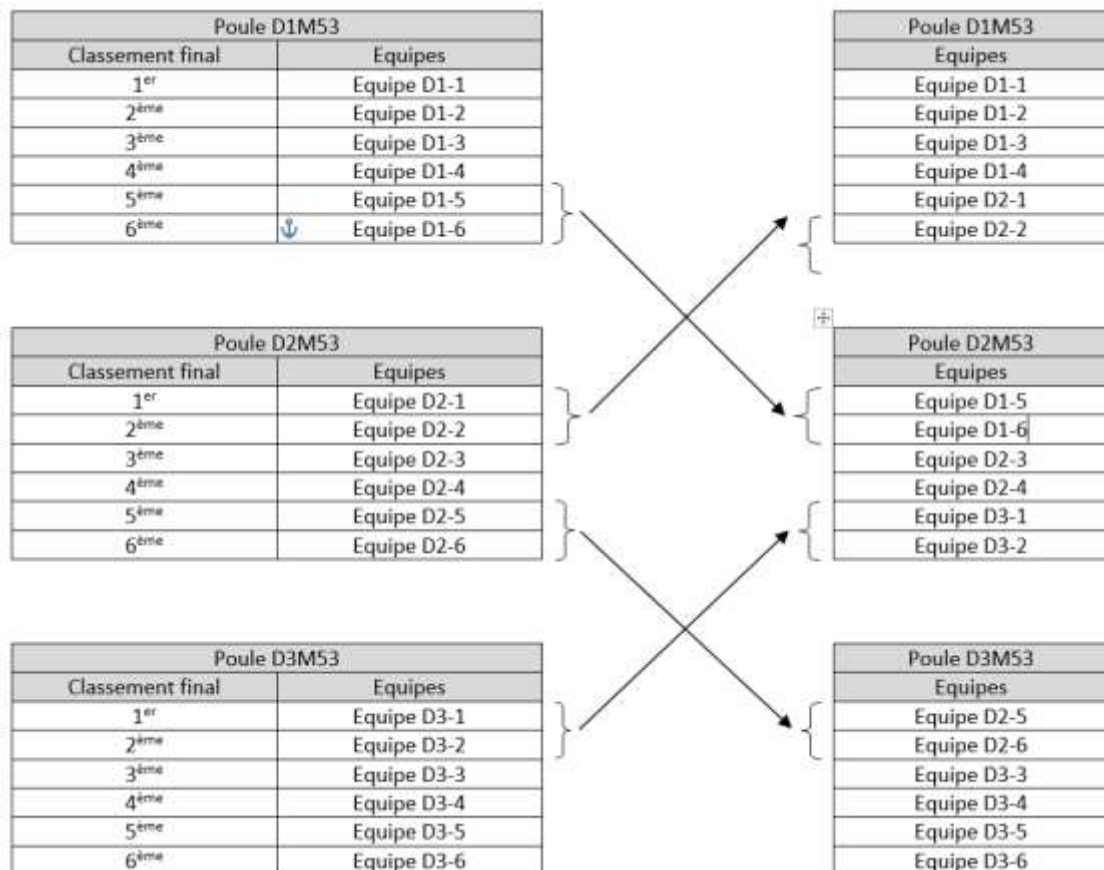
### MASCULINS :

- Séniors Masculins : 18 équipes

Début du championnat : 21/22 septembre 2024

- 1<sup>ère</sup> phase : 3 poules de niveau de 6 équipes en AR sur 10 dates.
- 2<sup>ème</sup> phase : 3 poules de niveau de 6 en AR sur 10 dates sans conservation des résultats. Les 3 poules de la 2<sup>ème</sup> phase seront constituées par les montées et descentes de 2 équipes par poules de 1<sup>ère</sup> phase vers les divisions attenantes (cf schéma ci-dessous).

Rem : un club ne pouvant pas avoir 2 équipes dans un même niveau (hors le niveau le plus bas), si une montée vers un niveau supérieur est empêchée, il sera procédé à une descente de moins du niveau supérieur et la dite équipe sera maintenue dans sa poule actuelle.



## Constitution des poules :

<b>D1M53</b> <b>Départementale</b>	<b>D2M53</b> <b>Départementale</b>	<b>D3M53</b> <b>Départementale</b>
St Berthevin 2 Ambrières 2 Mayenne 1 Andouillé 1 Montsûrs 1 Evron 2	St Pierre des Nids Evron 3 Bonchamp St Berthevin 3 Mayenne 2 L'Huisserie	Lassay les Châteaux Ernée Andouillé 2 Pays de Loiron Union Sud Mayenne 4 Montsûrs 2

- [U19M :](#)

Début du championnat : 28/29 septembre 2024

Formule de championnat en 2 phases à définir

Accession au championnat régional de l'équipe classée à la 1<sup>e</sup> place en fin de 1<sup>e</sup> phase

- [U16M :](#)

Début du championnat : 28/29 septembre 2024

Formule de championnat en 2 phases à définir

Accession au championnat régional de l'équipe classée à la 1<sup>e</sup> place en fin de 1<sup>e</sup> phase

- [U14M :](#)

Début du championnat : 28/29 septembre 2024

Formule de championnat en 2 phases à définir

- [U12M :](#)

Début du championnat : 28/29 septembre 2024

Formule de championnat en 2 phases à définir

- [U10M :](#)

Début des tournois : 28/29 septembre 2024

10 ou 11 dates de tournois. 1 date pourrait être remplacée par le Label.

- [Minihand mixte :](#)

Début des tournois : 05/06 octobre 2024

10 ou 11 dates de tournois. 1 date pourrait être remplacée par le Label.

- [Loisirs mixte :](#)

Début des tournois : à instruire (octobre 2024)

## **FEMININES :**

- [Séniors Féminines :](#)

Championnats territoriaux 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division administrés par la Ligue

Début du championnat 1<sup>ère</sup> division : 21/22 septembre 2024

Début du championnat 2<sup>ème</sup> division : date à instruire

- [U20F :](#)

Championnat territorial administré par la Ligue

Début du championnat : date à instruire

- [U17F :](#)

Début du championnat : 28/29 septembre 2024

Formule de championnat en 2 phases à définir

Accession au championnat régional de l'équipe classée à la 1<sup>e</sup> place en fin de 1<sup>e</sup> phase

- [U15F :](#)

Début du championnat : 28/29 septembre 2024

Formule de championnat en 2 phases à définir

Accession au championnat régional de l'équipe classée à la 1<sup>e</sup> place en fin de 1<sup>e</sup> phase

- [U13F :](#)

Début du championnat : 28/29 septembre 2024

Formule de championnat en 2 phases à définir

- [U11F :](#)

Début du championnat : 28/29 septembre 2024

Formule de championnat en 2 phases à définir

## VI) Dérogation

[Club :](#) Pays de Loiron

LEMONNIER Kérian (2008) : demande de dérogation pour jouer en Séniors Masculin

*Accord de la COC.*

## VII) Divers

① Dans le cadre d'une demande de dérogation (surclassement), il y a nécessité de fournir un nouveau certificat médical avec non contre-indication à la pratique du handball dans une catégorie supérieure.

② La mise en place des conventions temporaires départementales doit être faite **avant la date limite des inscriptions** des catégories concernées.

➔ La liste des joueurs et encadrants doit être fournie une semaine avant le démarrage du championnat.

➔ La liste pourra être complétée dans l'année mais toujours en amont d'une journée de match. Le renseignement des listes dans Gest'Hand ne pourra désormais être fait que par les clubs.

③ Rappel :

Suite à l'évolution des règlements votés lors de la dernière AG, l'obligation de fournir une liste de 7 joueurs grillés si inscription de plusieurs équipes d'un club dans une même catégorie est :

- Supprimée pour les catégories U11F, U12M et U13F (test sur saison 2024-25)
- Maintenu pour les catégories U14M, U15F, U16M et U19M

**Cette liste doit être impérativement transmise avant la 1<sup>e</sup> date de journée de championnat.**

**Prochaine COC le 16 septembre 2023  
à 19h30 au Comité**